



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, GOURDELIER Yves, HAMON Pascal, LEBOUDEC Christine, PENHOAT Cyriane, LOURADOUR-DURAND Gisèle, DESERT Christelle, LE BOUCHER Gwénaëlle, LEMOINE Claude

Avaient délivré pouvoir : Monsieur GERNIGON Nicolas a donné pouvoir à Madame PENHOAT Cyriane, Madame SAGEAN Laurence a donné pouvoir à Monsieur BERTHELOT Vincent, Madame RUCET Angélique a donné pouvoir à Madame DESERT Christelle, Monsieur PIEPLU Vincent a donné pouvoir à Madame LOURADOUR-DURAND Gisèle.

Etait absent : Monsieur Christian PERRON

Secrétaire de séance : Madame Cyriane PENHOAT

Date de la convocation : le mardi 16 novembre 2021

ORDRE DU JOUR :

- Décision concernant la situation du cheval territorial surnommé VICOMTE
- Informations diverses

DÉLIBÉRATION N°59/2021 – Décision concernant la situation du cheval territorial prénommé VICOMTE

Le Conseil Municipal réuni en séance extraordinaire le 18 novembre 2021 est appelé à se prononcer sur la vente du cheval territorial surnommé VICOMTE.

Malgré le fait que cette décision rentre dans le cadre des pouvoirs de délégation du maire, ce dernier a tenu à réunir le conseil municipal afin de délibérer.

Monsieur Le Maire fait un point sur la situation du cheval, sur son historique et énonce les différentes propositions de rachat obtenues dont celle de la Société Publique Locale Lamballe Terre et Mer.

Il informe le Conseil que malgré l'investissement de nombreux bénévoles, aucun projet structurant n'a pu voir le jour et qu'il est urgent de trouver une solution. En effet, la commune de Questembert ne peut malheureusement pas garder le cheval.

Monsieur GOURDELIER interroge sur la durée de vie d'un cheval, sur les différentes solutions qui ont été présentées et sur une éventuelle mutualisation avec St Hélien et Pleudihen sur Rance.

Monsieur LEMOINE demande si les subventions versées lors de l'achat de VICOMTE devront être remboursées.

Monsieur le Maire répond qu'aucune somme d'argent ne doit être remboursée.

A 20h29, Les membres de l'opposition demandent une interruption de séance afin de discuter de la proposition de rachat de la société publique.

Reprise de la séance à 20h43.

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **DE CEDER** le cheval territorial prénommé DAMIEN 3 pour un montant de 2 800 € TTC à la Ferme pédagogique du Botrai gérée par la Société Publique Locale Lamballe Terre et Mer
- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à signer les actes correspondants

Vote :

Pour : 11

Abstentions : 3

(Monsieur LEMOINE Claude, Monsieur GOURDELIER Yves, Madame LEBOUDEC Christine)

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- Organisation du Téléthon du 4 décembre 2021
- Relais Parents Assistantes Maternelles. Sollicitation pour le prêt de la salle des associations de la Vicomté sur Rance
- Permis d'aménager de la porte à marée du moulin du Prat. Le dossier est complet et part en instruction
- Succès du mois du doc qui s'est déroulé le samedi 13 novembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N°59/2021 - Décision concernant la situation du cheval territorial prénommé VICOMTE

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES